

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie
GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme
Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme
Myriam PRAUD

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis
GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine
POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

DEL2023-007 Budget annexe La Rocterie : Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif pour l'exercice 2022 est présenté au Conseil d'Administration.

Les résultats de l'année 2022 se répartissent de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement cumulé 0.00

En section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022	- 2 684.62
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	52 919.01
Solde des restes à réaliser	-96 819.18

Soit un résultat d'investissement cumulé -46 584.79

Sur proposition de la commission du 22 mars dernier,



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe de La Rocterie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 17/04/2023

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 17/04/2023

La secrétaire de séance,
Myriam PRAUD